

Liberté Égalité Fraternité

Guéret, le 11 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Septième réunion du pôle des énergies renouvelables (EnR) de la Creuse Smart grid et cartographie de l'éolien en Creuse

La Préfète de la Creuse a réuni les partenaires membres du pôle des énergies renouvelables de la Creuse, le 29 septembre 2022. Après le traditionnel bilan des EnR en Creuse, cette septième réunion a été consacrée en grande partie à une première présentation du projet de cartographie des zones favorables à l'éolien en Nouvelle-Aquitaine et en Creuse.

Ces travaux, demandés par la ministre de la Transition écologique dans une instruction du 26 mai 2021 et pilotés par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, ont eu pour objectif de réaliser une cartographie non contraignante des zones favorables au développement de l'éolien afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine, via un mix énergétique incluant l'éolien.

Pour ce faire, les meilleures données disponibles ont été mobilisées afin de recenser les enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux, économiques et les impératifs de sécurité aérienne et de défense nationale : ce sont environ 130 jeux de données hiérarchisées qui ont été superposées afin de révéler les zones propices au développement de l'éolien terrestre. Cette cartographie comporte 4 « niveaux » : zones sans enjeux identifiés, zones avec enjeux, zones à forts enjeux et zones non préférentielles. Ces dernières sont ainsi peu propices au développement éolien et représentent au total 92 % des surfaces potentiellement éligibles en Creuse. Autrement dit, environ 8 % du territoire creusois, soit entre 15 et 300 km², correspondraient à des zones propices, avec plus ou moins d'enjeux à prendre en compte.

Une fois finalisée, la cartographie sera mise à disposition des acteurs en fin d'année et constituera un outil pour contribuer aux démarches et réflexions sur la planification énergétique régionale et locale.

Les membres du pôle EnR présents ont également pu assister à la présentation par RTE d'un état d'avancement du S3REnR Nouvelle-Aquitaine, qui est le schéma structurant pour les raccordements des projets de production d'électricité et à une présentation par Enedis sur les « smart grids », ces réseaux locaux pour produire et consommer localement de l'électricité et assurer une plus grande stabilité du réseau et le seconder localement en cas d'incident. Un démonstrateur en Corrèze a été présenté, dans l'attente peut-être d'un essai creusois.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle Victor FLEURY

Tél.: 05.55.51.58.95 - 06.31.79.06.08

Courriel.: pref-communication@creuse.gouv.fr



Pour mémoire, le schéma départemental des énergies renouvelables de la Creuse est consultable sur le site Internet de la Préfecture de la Creuse, avec de nombreux documents relatifs aux énergies renouvelables :

https://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Energies-renouvelables/Leschema-departemental-des-energies-renouvelables